



Thônex

Procès-verbal
Séance du 27 septembre 2011

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Bene Frédéric Binder Philippe Calame Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann	Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés :

Mesdames	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Pascal Chablais Jean Villette

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2011.
2. Assermentation de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien en remplacement de Mme Martine Glauser, démissionnaire. (DM-11-05).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Avenue de Thônex 42
Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant l'extension d'une villa, création d'une bibliothèque sur la parcelle 5943, feuille 10, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-11-15).



7. Chemin de la Mousse
Projet de modification des limites de zones. Discussion. Vote. (DA-11-16).
8. Demande d'un crédit de CHF 60'000,- en vue de la réalisation en 2012 du projet « Thôn'Estival », cinéma en plein air et festival de musique. Discussion. Vote. (DA-11-17).
9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000,- en vue de la création d'un parking souterrain sous le parking actuel de la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-11-18).
10. Projets de délibération.
11. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Démocrate-Chrétien intitulée : « *Pour la création d'un règlement unifié en matière de subventions octroyées par le Conseil municipal* ». Discussion. Vote.
(MM-11-03).
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2011
 - 1.1. Point 10 de l'ordre du jour - page 41

M. Knörr demande de rectifier son intervention de la manière suivante :

« ...Pour répondre à M. de Sainte-Marie la pratique du mercenariat a été interdite par la Confédération. »

Suite à cette modification le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » soit à l'unanimité.
2. Assermentation de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien en remplacement de Mme Martine Glauser, démissionnaire. (DM-11-05).

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Martine Glauser :

Monsieur le Président,

A la suite de problèmes familiaux, je me vois dans l'obligation de déménager sur une autre commune du canton et ceci m'oblige à quitter mes fonctions de Conseillère municipale.



C'est avec regret que cette décision s'impose à moi et je tiens à vous signifier ma gratitude pour le temps passé à travailler pour la commune.

Dans l'attente de vous rencontrer à nouveau dans d'autres conditions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Puis, il est procédé à l'assermentation de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal

M. le Président demande à M. Arpidone de se lever et de répondre : "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Arpidone : *« Je le promets »*

Suite au serment de M. Andrew Arpidone la délibération suivante est signée par M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Andrew Arpidone
Conseiller municipal
du groupe Démocrate-Chrétien en remplacement
de Mme Martine Glauser, démissionnaire*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Andrew Arpidone entre les mains de M. Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 27 septembre 2011

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Andrew Arpidone.

M. le Président précise que M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien reprendra les commissions et délégations de Mme Martine Glauser selon le tableau déposé sur les places ce soir, soit :

- Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile*
- Culture, Loisirs & Jumelage*
- Ecoles & Jeunesse*
- Sociale*
- Urbanisme, Environnement, Développement durable, Agenda 21*



ainsi que dans les délégations diverses suivantes :

- *Comité des fêtes,*
- *Centre de Loisirs et de rencontres,*
- *Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex*

Mme Jaquet : je ne suis pas d'accord en ce qui concerne le Comité des fêtes car cette délégation doit être soumise au vote du Conseil municipal.

M. Forte : la candidature de M. Arpidone au Comité des fêtes ayant été annoncée au Bureau lors de la préparation de cette séance, je demande que ce point soit traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin que le Bureau puisse prendre acte des candidatures.

M. le Président : nous ferons donc voter cette délégation lors d'une prochaine séance.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux le courrier suivant :

3.1. Courrier de M. Daniel Röthlisberger, au nom des signataires des Observations au projet de plan « Genève 2030 », du 16 septembre 2011

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Ainsi que vous le savez, votre Conseil est appelé à se prononcer sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » d'ici à la fin de l'année.

Les habitants du périmètre dit « Thônex Sud », directement concernés par ledit plan, ont déposé des observations munies de plus de 220 signatures.

Des observations similaires, agrémentées de remarques propres à des parcelles particulières du Chemin du Bois-des-Arts, ainsi que celles émanant de l'association des riverains « Thônex Sud » ont également été déposées à cette occasion.

Ces prises de position écrites avaient été précédées par une séance d'information publique organisée par les habitants, dans la salle Louis-Valencien qui, malgré sa taille confortable, peinait à accueillir tous les intéressés.

Cela atteste, s'il le fallait, du grand intérêt et de la grande attention portés par la population à ce projet de plan Directeur, son processus d'élaboration, mais surtout, des craintes qu'il suscite et de son rejet.

Je joins à la présente une copie desdites observations, qui ont déjà été communiquées à la Commune, avec la liste des signataires.

Vous constaterez à leur lecture que les signataires concluent au maintien du périmètre concerné en zone villa.



Cette conclusion est motivée comme suit :

Les dernières modifications du plan directeur, intervenues en fin d'année passée, il y a donc moins d'un an, laissent entièrement de côté le périmètre en cause qui se trouve inclus dans le nouveau projet de plan, sans un mot d'explication, de manière arbitraire, sans aucune justification urbanistique.

Les signataires sont d'avis que les motifs qui ont conduit aux modifications opérées fin 2010 dans le plan en force sont toujours d'actualité, et que la subite inclusion du périmètre concerné dans le projet de plan ne répond ni à un besoin, ni ne constitue une nécessité ou une quelconque priorité de l'Etat.

Le projet de plan s'écarte, dans sa nouvelle teneur, des fiches relatives au projet d'agglomération qui constituent la colonne vertébrale du plan directeur en force. L'Etat ne saurait s'écarter des règles qu'il a lui-même fixées il y a quelques mois seulement !

Vous constaterez ensuite qu'en traçant un périmètre de manière arbitraire, sans aucune logique urbanistique, avec pour effet de couper en deux l'avenue des Verchères, le projet menace gravement l'harmonie de tout un quartier.

Ce projet de périmètre ne fait ensuite pas partie des 18 projets stratégiques de développement (PSD) identifiés par l'Etat dans le canton. Ce projet de périmètre apparaît donc comme non stratégique et, comme déjà relevé, ne répond à aucun besoin.

Le projet de plan, et c'est là l'un de ses points les plus critiquables, serait très vraisemblablement accompagné d'un ajout d'une zone de développement ayant pour effet de soustraire les parcelles concernées du libre marché de vente, l'Etat pouvant en effet préempter comme il le fait déjà systématiquement sur le plateau de Bel-Air.

Quant au propriétaire non vendeur, il se verrait contraint de réaliser du logement social sous le contrôle de l'Etat, sous peine d'être purement et simplement exproprié.

Il s'agit là d'une mainmise inacceptable de l'Etat sur des propriétés privées.

Aucun motif n'explique la nécessité d'une zone de développement. Reste donc la crainte que l'Etat souhaite réaliser massivement du logement social, au détriment des propriétaires privés des parcelles concernées, alors que la Commune, à proximité immédiate du périmètre, comporte déjà un important lotissement de logements de cette typologie.

Les signataires sont également d'avis que l'Etat a délibérément choisi la fin de l'année scolaire, affectée aux activités scolaires qui l'accompagnent, comme délai laissé à la population pour s'exprimer, tablant sur le fait que les habitants ne verraient pas ce que l'Etat planifiait pour leur propriété.

Il n'y a pas eu non plus de lettre circulaire de l'Etat aux foyers concernés, ce qui est un indice de plus de ce que le DCTI a adopté une politique de communication limitée, ce qui n'est pas acceptable dans un processus supposé démocratique et respectueux de la propriété d'autrui.

C'est aussi le lieu de rappeler que l'Etat affirme dans les motifs à l'appui de son projet de plan que celui-ci a fait l'objet d'une large concertation, alors que le périmètre objet des présentes n'a pas fait l'objet de la moindre discussion avec les autorités communales ou les habitants concernés, n'est pas non plus explicité dans les motifs à l'appui du plan, ni n'a été abordé lors de la présentation publique, organisée par le DCTI, relative au PSD touchant notre Commune.



Malgré cela et en guise de conclusion, les signataires ont tenu à insister sur leur disponibilité à débattre du projet de périmètre avec le DCTI, avant l'adoption de toute autre mesure, dans l'intérêt commun et bien compris de tous les intéressés.

C'est une demande identique que vous font parvenir les signataires aujourd'hui en vous priant de bien vouloir convoquer une délégation de 4 ou 5 signataires à une session de la commission d'urbanisme qui nous l'imaginons, traitera de ce dossier.

En vous remerciant de donner à la présente la suite qu'elle comporte, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes salutations distinguées.

M. Castelli, Président : nous avons pris acte de ces remarques et une délégation des signataires sera reçue lors d'une prochaine séance de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21.

3.2. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Documentation pour les Conseil municipal

Vous avez reçu ce soir un document donnant des renseignements utiles et je tiens à remercier Mmes Psarofaghis et Küng ainsi que notre apprentie pour la préparation de ce dossier.

4.1.2. Apprentie

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir Mlle Lucie Fernandez qui a débuté son apprentissage d'employée de commerce au sein de notre mairie le 29 août dernier. Mlle Fernandez est rattachée au secrétariat général.

4.1.3. Avenue Adrien-Jeandin

Suite à la fermeture de la douane de Fossard pour raison de travaux l'avenue de Thônex et l'avenue Adrien-Jeandin doivent faire face à une importante circulation ; cela crée de nombreux bouchons aux heures de pointes. Certains automobilistes n'hésitent pas à passer par le chemin se trouvant devant nos immeubles afin de gagner du temps. Nous venons donc d'installer un panneau « *Bordiers autorisés* » ce qui permettra aux APM de verbaliser les conducteurs fautifs.

4.1.4. Plan localisé de quartier des Communaux d'Ambilly

Nous avons déposé un recours contre ce PLQ dont nous vous rappelons que le Grand conseil n'a pas jugé utile de nous entendre lors de la procédure.



Le canton nous a donné certaines garanties concernant les problèmes liés à la mobilité. L'aspect financier n'est cependant pas réglé, une commission « *Communaux d'Ambilly* » sera prochainement convoquée afin de faire le point sur ce dossier.

4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.2.1. Association des Communes Genevoises

Ce week-end a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ACG et pour la première fois les membres du Comité ont été soumis au vote et M. Philippe Decrey a été élu avec grand succès.

4.2.2. Villa « Vincent »

Il a été demandé une visite de cette villa, celle-ci a été fixée au mardi 4 octobre 2011 à 17h.30, avant la commission « Sports, Sécurité ».

4.2.3. Sécurité

Il avait été demandé un retour sur l'expérience de mise place de caméras de vidéosurveillance à l'école Adrien-Jeandin. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission « Sports, Sécurité » du 4 octobre prochain.

Suite aux derniers événements de ce printemps dans le secteur du Curé-Desclouds nous avons prévu une séance d'information à la population en présence des représentants de la police cantonale, cette réunion se tiendra le 11 octobre 2011 à 18h30 à l'école du Bois-Des-Arts.

4.2.4. Journée de prévention routière pour les jeunes

Le 8 octobre aura lieu une journée de prévention à l'intention des jeunes organisées par les communes de Bernex, Confignon et les Trois-Chêne.

Une telle journée est importante car elle permet aux futurs conducteurs de prendre conscience des dangers de la route avec des témoignages de personnes ayant été confrontés à des accidents et de leur faire connaître les conséquences d'une conduite rapide.

Cette journée se déroulera à Bernex et 20 jeunes y participeront.

4.2.5. APM

Comme prévu notre 6^{ème} collaborateur a commencé son cours de formation début septembre et nous présentons cette semaine 3 nouveaux candidats pour les tests d'admission en vue de l'école 2012.



4.2.6. CSSM

Le budget du Centre Sportif a été accepté à l'unanimité des membres présents. Je tiens à faire cette précision car il est indispensable que les représentants des communes se rendent aux séances du Conseil intercommunal car les votes nécessitent un quorum et les membres absents ne peuvent pas se faire remplacer.

Ce week-end aura lieu pour la première fois la « Dolly Cup » à Sous-Moulin. Il s'agit d'une compétition nationale de curling et je profite de cette information pour donner des précisions suite à un article paru dans la Tribune de Genève qui laissait entendre que le Curling Club de Tivoli allait prochainement déménager au CSSM. Il y a effectivement un dossier en cours à ce sujet mais rien n'a été concrétisé à ce jour, notamment en ce qui concerne le droit de superficie que les communes doivent accorder. Ce projet avait cependant déjà été présenté à la commission des Sports de Thônex lors de la précédente législature.

4.2.7. Challenge de Tir des Municipalités

Ce challenge se déroulera le samedi 15 octobre de 13h à 17h et vous êtes tous invités à y participer.

4.2.8. Voirie

Le taux de recyclage définitif pour 2010 est connu. Il est de 42,6% contre 41,2% en 2009. Nous progressons car la moyenne cantonale est de 39,3%.

4.2.9. Economie publique

Le Conseil administratif a mandaté une entreprise afin de faire un sondage auprès des entreprises de la commune afin de connaître les possibilités de partenariat que l'on pourrait avoir dans divers domaines tels que le sport, la culture, le social, etc...

4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1. Personnel

J'ai le plaisir de vous présenter M. Frédéric Giroud notre nouveau collaborateur au service financier qui a remplacé M. Schaefer qui nous a quittés après 4 ans de bons et loyaux services.

4.3.2. Plan directeur Cantonal

Pour faire suite au courrier qui a été lu en début de séance nous avons le plaisir remettre un document complet de ce Plan Directeur aux chefs de groupes. La commission qui traitera ce point aura lieu le 3 novembre et une délégation menée par Me Pirkl sera reçue au nom des signataires de cette lettre. Mme Delarue du bureau ASS sera également présente car elle connaît bien les problèmes urbanistiques de notre commune et pourra nous donner des renseignements complémentaires.



4.3.3. Jetons de présences des Conseil municipal

Nous sommes actuellement dans un carcan légal que nous imposent certains partis politiques. Donc dorénavant les jetons de présences seront versés directement aux Conseillers, à moins que les statuts du parti dont le Conseiller est membre prévoient des versements d'autres dispositions. A défaut d'un document officiel ou d'une décharge, les jetons seront donc versés sur les comptes que vous voudrez bien nous transmettre.

4.3.4. Potagers urbains

L'inauguration de ces potagers se déroulera le 30 septembre à 17h30 et vous êtes cordialement invités à y participer.

4.3.5. Cité de l'Energie

Une fiche sous forme de tous ménages sera distribuée à l'ensemble de la population.

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, rapport de la séance du 30 août 2011 :

La commission sociale s'est réunie le 30 août dernier elle avait trois points à l'ordre du jour

1. FAS'e :

Audition de Mme Sandrine Queiroga et de MM. Karim Fatmi et M. Patrick Vadorin, travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

La commission a eu l'occasion d'entendre les trois collaborateurs de la FASe concernant leur activité sur notre commune ainsi que sur les deux autres communes chênoises. La commission a pu prendre connaissance des problèmes qui se posent dans l'un ou l'autre des quartiers de notre commune.

2. Missions des TSHM et rôle dans la commune à l'avenir.

Sous ce point, qui s'est déroulé sans la présence des TSHM, nous avons évoqué leurs missions ainsi que leur avenir et à l'instar de la commune de Chêne-Bougeries.

M. Decrey a proposé que nous engagions des travailleurs sociaux hors-murs exclusivement au service de notre commune en plus de la structure existante pour les Trois-Chêne.

Il y a eu un très large débat à ce sujet et la commission a abouti à un vote de principe qui autoriserait, via la FASe, d'engager deux TSHM supplémentaires à 75%.

3. Divers.

Des explications ont été données concernant la marche à suivre pour l'attribution des aides sociales et humanitaires avec un travail fait en amont par le groupe de travail avant le passage des dossiers en commission.



5.2. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 6 septembre 2011 :

Théâtrechamp

Selon une lettre de Mme Anouchka Chenevard-Sommaruga le découvert de son association se monte à CHF 13'452,-.

La subvention communale est depuis 2003 de CHF 12'000,- par an. La commission a sollicité de pouvoir consulter la comptabilité de l'association ce qui avait déjà été demandé en date du 2 septembre 2010.

Futur de la Culture 2012 à Thônex

Suite à une demande de l'entreprise Jokka, le Conseil administratif a proposé de fixer le montant de la location à CHF 6'475,- par spectacle au lieu de CHF 7'300,- devisé par le service des locations.

La mise à disposition de la salle gratuitement est refusée à l'unanimité. En revanche la possibilité par l'entreprise Jokka d'exploiter la salle communale avec un contrat/mandat d'une année prolongée d'année en année. Une enveloppe doit être votée lors de la prochaine commission des Finances.

5.3. M. Ashwani Singh, Président de la commission ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie :

Lors de sa séance tenue le mardi 13 septembre 2011, la commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif et de M. François Fortuna, Secrétaire-général adjoint technique.

Vu que la commission compte désormais sept nouveaux élus parmi les douze commissaires, le Président a commencé par rappeler en quoi consistait le caractère « ad hoc » de la commission, ainsi que la responsabilité collective d'avancer et de déboucher rapidement sur des résultats tangibles.

Avant de passer la parole à M. Détruche, le Président a encore invité les commissaires à se montrer précis, concis et concrets dans leurs interventions, pour la séance du jour même, ainsi que pour toute la durée des travaux futurs de la commission.

M. Détruche nous a fait à un bref historique du dossier de la réorganisation des bâtiments de la Mairie depuis son origine, en passant par le concours d'architectes en 2007, le projet de construction présenté puis abandonné en 2009 et enfin l'acquisition de la parcelle de la Villa Vincent, en face de la Salle des Fêtes, ouvrant ainsi toute une série de nouvelles possibilités pour l'aménagement des bâtiments de la Mairie.

Après un rappel du concept d'aménagement de la parcelle de la Villa Vincent déjà présenté à la Commission en février 2011 consistant à y construire la salle du Conseil municipal, le guichet unique et le service de Police municipale, M. Fortuna a présenté différentes variantes pour l'aménagement du périmètre de la Mairie actuelle comprenant le bâtiment de la Mairie proprement dit, la salle Louis-Valencien et la Villa Minazzi, ainsi qu'une proposition de programme en trois étapes allant jusqu'en 2016, dont la première consiste à aménager la parcelle de la Villa Vincent.

M. Détruche est intervenu pour dire que le Conseil administratif souhaiterait une décision de la Commission concernant cette première étape, si possible sous la forme de mandat clair qui permettrait d'aller de l'avant. Une riche discussion s'est ensuite engagée, d'où est ressorti un large consensus en faveur de cette proposition, formulée de manière suivante et soumise au vote :



Êtes-vous d'accord de confier au Conseil administratif et au service technique un mandat pour aller de l'avant dans la première étape, consistant à examiner la possibilité d'installer, sur la parcelle de la Villa Vincent, le guichet unique, le service des APM, la Salle du Conseil municipal et une réserve de bureaux, ainsi que pour examiner les options pour l'affectation de la Villa Vincent proprement dite et les différentes subventions possibles ?

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Une visite de la Villa Vincent et de la Mairie sera organisée prochainement, principalement pour les nouveaux commissaires.

Un commissaire demande si la charge de travail que demande ce projet est gérable. M. Détruche répond que beaucoup repose sur M. Fortuna, pour lequel on cherche à embaucher un nouveau collaborateur afin de remplacer un départ.

La séance est levée à 20h02

5.4. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, séance du 20 septembre 2011 :

La séance a eu lieu en présence de Messieurs Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué et M. François Fortuna, secrétaire-adjoint technique.

1. Potagers urbains

Les potagers urbains qui sont en cours de réalisation et qui remportent un grand succès, un point de la situation a été fait par M. Jean-Noël Rochat, chargé de projet chez Equiterre, ce point n'a pas donné lieu à un vote.

2. Projet « réseau nature urbaine »

Ce projet qui reprend des thèmes déjà présentés lors de la législature précédente a été détaillé par Mlle Isabelle Perotin de Pro-Natura. Il s'agit d'un projet qui peut se faire sur les terrains communaux et pourquoi pas privés si les propriétaires sont d'accord d'aller de l'avant dans ce projet qui va dans le sens de notre Agenda 21 et de la biodiversité, ce point n'a également pas fait l'objet d'un vote.

3. Terragir

Le troisième sujet concernait « Terragir » et nous avons pris connaissance des résultats des opérations énergies dans les classes de Thônex qui ont eu un grand succès et qui ont permis dans l'école Adrien-Jeandin de faire une économie projetée dans l'année d'environ CHF 10'000.-qui ont été attribués par le Conseil administratif à un projet d'installation solaire au Burkina-Faso « Graine de baobab » dont Mme Eliane Longet était la représentante pour cette présentation.

Il semble que mettre des panneaux solaires sur une classe de ce pays permet à plus de 30% des élèves de réussir leurs examens alors que dans d'autres villages où la lumière s'éteint avec la tombée du jour les résultats sont nettement moins bons. Il a été demandé à propos de ces financements que les prochaines économies soient mises au budget et non pas, comme cette fois, simplement attribués par le Conseil administratif.

4. Projet d'Agglomération, état des lieux.

Le quatrième projet de la soirée concernait le projet d'agglomération qui a été remis à la séance du 3 novembre en raison de l'abondance des sujets et des discussions.



5. Elaboration de fiches descriptives sur les espaces verts emblématiques de la Commune, en partenariat avec les entreprises locales.
Enfin, nous avons discuté du descriptif des espaces verts qui avait déjà été évoqué lors de la précédente législature où des entreprises locales pourraient participer à des fiches communales sur les points intéressant au niveau de la nature. Ce point a donné lieu à un vote et il a été décidé à l'unanimité de poursuivre ce projet.

6. Divers

Dans les divers nous avons surtout remercié M. Fortuna qui fait un très bon travail ainsi que le suivi de ses dossiers. La séance a été levée à 21h.

6. Avenue de Thônex 42

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant l'extension d'une villa, création d'une bibliothèque sur la parcelle 5943, feuille 10, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-11-15).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, il vous appartient d'accorder ou non la dérogation demandée. Il n'y a pas grand-chose à dire de plus que ce qui vous est présenté dans le dossier car cette requête entre dans la densité admise pour le secteur concerné.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, M. Fabiano Forte, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet d'extension d'une villa, création d'une bibliothèque, sur la parcelle 5943, feuille 10 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire APA 35076 déposée auprès du DCTI,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e



1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 29,2%) pour l'extension d'une villa, création d'une bibliothèque, sur la parcelle 5943, feuille 10 du cadastre de la commune de Thônex - avenue de Thônex 42.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité.*

7. Chemin de la Mousse

Projet de modification des limites de zones. Discussion. Vote. (DA-11-16).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, le but de cette modification de limites de zones a pour une fois une certaine cohérence il s'agit principalement d'un renforcement des zones existantes avec une densification le long des axes routiers prioritaires.

Vous avez tous un plan vous montrant le zonage actuel et qui démontre que cette situation n'est pas logique. Le nouveau plan permet de corriger cette situation notamment en ce qui concerne les équipements publics de ce secteur, soit l'école Marcelly et l'auberge communale, la partie qui couvre la moitié de l'avenue Tronchet jusqu'à la route de Jussy sera en zone de développement libre ce qui est logique au vu des immeubles existants. Il y a également un agrandissement de la zone industrielle et artisanale, le centre de loisirs pourrait aussi être agrandi en cas de besoin grâce à ce nouveau plan. Côté rue de Genève deux parties seront déclassées en zone 4A.

Ce projet n'a pas donné lieu à des remarques pendant l'enquête publique et nous vous invitons à le voter.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

C'est plus une modification de zone c'est une salade mêlée. Un petit bout de déclassement par-ci un morceau de modification par-là, je brasse bien le tout et hop j'augmente la densité.

Ces modifications font partie d'un plan d'ensemble, d'une logique mais quelle logique. Celle de la grand zone franco-valdo-genevoise ce nouveau « Veau d'Or » devant lequel d'aucun en mal de reconnaissance pétrit d'ambition aiment à se prosterner.



Dans cette grande vision dans ce « meilleur des mondes » nous craignons que Thônex ne se voie attribuer le rôle peu enviable de « brebis du sacrifice ». Que petit à petit de concessions en arrangements, notre commune déjà ville ne se transforme en métropole inhumaine en une vaste urbanisation et que la dernière villa thônésienne rescapée ne se visite à Ballenberg.

Nous sommes obligés de faire contre mauvaise fortune bon cœur et nous consoler avec la modification et le classement en zone de développement 3 affectée à l'équipement public d'une partie de l'avenue Tronchet. Cela nous permettra, peut-être, de lutter pour le bien être de nos habitants en faisant contrepoids à un canton qui se souhaite département.

Le groupe UDC votera ce projet de loi.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de modification des limites de zones N°29784-537 établi par le Département des constructions et des technologies de l'information,
- Vu le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création de deux zones de développement industriel et artisanal, d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectées à du logement, de deux zones de développement 3 affectées à de l'équipement public et de cinq zones de développement 4A) situées entre le chemin de la Mousse et l'avenue Tronchet,
- Attendu que l'enquête publique N°1739 s'est terminée le 31 août 2011,
- Attendu qu'aucune observation n'a été reçue pendant l'enquête,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones N°29784-537 établi par le Département des constructions et des technologies de l'information (création de deux zones de développement industriel et artisanal, d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectées à du logement, de deux zones de développement 3 affectées à de l'équipement public et de cinq zones de développement 4A) entre le chemin de la Mousse et l'avenue Tronchet.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité.*



M. Loutan : Dans le cadre de ce type de procédure ne pourrait-on pas inciter le Département à éviter de faire des enquêtes publiques pendant les deux mois d'été ?

- M. Uehlinger : le Conseil administratif se bat continuellement pour que ce genre de dossier ne soit pas systématiquement traité pendant les périodes de vacances mais nous pensons que le Département prend un malin plaisir à le faire !

8. Demande d'un crédit de CHF 60'000,- en vue de la réalisation en 2012 du projet « Thôn'Estival », cinéma en plein air et festival de musique. Discussion. Vote. (DA-11-17).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage, en premier lieu je désire féliciter l'Association de Thônex-Sud ainsi que le Parlement des jeunes qui sont à l'initiative de ce projet. Vous avez eu l'occasion de les auditionner en commission « Culture » et je n'ai pas grand-chose à rajouter sauf à vous encourager de voter ce crédit afin que nous puissions aller de l'avant.

M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 septembre 2011 :

Thôn'Estival

Thônex-Sud (projection de films suisses du 2 au 5 juillet 2012), soirée par le Parlement des Jeunes le 6 juillet 2012,

- les films seront projetés de 21h. à 23h.
- le concert du 6 juillet sera réparti par une heure par groupe
- une enveloppe pour l'organisation de Thôn'Estival est budgétisée à CHF 60'000,-.

La commission a voté à l'unanimité le principe de l'organisation de la fête.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Calame : Le groupe démocrate-chrétien accueille avec plaisir cette demande de crédit ce soir car il est remarquable que des citoyens de la commune s'engagent dans un projet sans que l'on doive les stimuler pour le faire, ils sont venus d'eux-mêmes auprès des autorités et nous ne pouvons que saluer cette démarche. Nous trouvons également cette démarche intéressante car il s'agit d'un partenariat entre des jeunes de la commune et une association existante depuis de nombreuses années, cet aspect intergénérationnel est très intéressant.



Nous avons également été impressionnés par la qualité du dossier qui nous a été présenté en commission et par la clarté des réponses données par les personnes auditionnées, Le groupe démocrate-chrétien acceptera cette demande de crédit.

M. de Sainte-Marie : au nom du groupe socialiste nous remercions également ces deux associations ainsi que le Conseiller administratif M. Philippe Decrey qui a bien voulu aller de l'avant sur ce projet qui va dans le sens d'une culture de proximité avec une démarche participative car il est piloté par des habitants de la commune.

Bien évidemment nous voterons ce budget de CHF 60'000,- cependant nous espérons que ce projet donnera naissance à des manifestations de ce type de plus grandes importances comme un festival de musique sur deux jours comme le prévoyait le Parlement des jeunes car je rappelle qu'il n'existe pas de festival de musique se déroulant sur un seul jour. Pour ce premier projet la démarche est juste mais nous espérons qu'il sera appelé à évoluer dans le temps.

A titre personnel j'ai regretté de ne pas avoir reçu le détail des éléments financiers en commission car nous aurions eu le temps de disséquer les chiffres afin de pouvoir mieux travailler sur ce type de concept, que je trouve par-ailleurs excellent et que nous pourrions rendre encore meilleur et d'une importance plus grande car la demande est existante sur les Trois-Chêne.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Les deux projets (cinéma en plein air et festival de musique) venant de deux associations de notre commune nous réjouissent et nous en remercions les initiateurs.

Nous serons toujours prêts à soutenir ce type de démarche qui s'inscrit entièrement dans le cadre de la Culture de proximité souhaitée par cette assemblée. Nous espérons qu'elle fera des émules.

Ces deux initiatives sont ambitieuses, mais réalistes. Les Comités respectifs ont beaucoup travaillé pour nous présenter des projets intéressants et quasi aboutis. La bonne idée est de profiter des infrastructures mises en place par la commune pour la fête des promotions et devant rester, en 2012, jusqu'au 1^{er} août.

La création d'un cinéma en plein air par l'association Thônex-Sud et la programmation de films suisses visibles par tous, permettra en cette période estivale des sorties familiales, proches de leur domicile, à moindre coût, vu que l'entrée sera gratuite. Nous pourrions ainsi découvrir notre cinéma peu programmé dans les grandes salles.

Le festival de musique, organisé par le Parlement des Jeunes, va permettre à nos concitoyens de découvrir des groupes musicaux Chênois et Genevois. Ces jeunes artistes pourront ainsi se faire connaître à un plus large public, jeunes et moins jeunes.

Nous espérons que cette manifestation attirera un large public, afin que cette expérience se renouvelle et pourquoi pas qu'elle devienne annuelle. Elle serait ainsi une manifestation incontournable de l'été et ferait mieux connaître Thônex.



Nous espérons que les organisateurs utiliseront à bon escient les réseaux sociaux de l'internet.

Nous voterons cette délibération, à savoir un crédit de CHF 60'000,-.

Mme Jaquet : j'aimerais faire une petite remarque à M. de Sainte-Marie ; je vous signale que sur le canton il existe déjà des festivals d'une journée.

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Vous l'avez remarqué par le passé, le groupe UDC ne se recrutait pas parmi les fans du parlement des jeunes. Avant sa création nous avons pris la peine de nous renseigner sur tous les antécédents ainsi que sur les actions et résultats des parlements de jeunes déjà en place. Force était de constater que tout n'était pas rose. Au plutôt si tout était trop souvent rose voire rose vert. C'est donc avec beaucoup de circonspection que nous avons observé l'installation de notre parlement.

Ce soir, qu'avons-nous sous les yeux ? Une demande de crédit de CHF 60'000,- destiné à la création d'un festival. Une idée du parlement des jeunes qui concorde et complète la proposition formulée par une association de quartier. Le projet a été présenté en commission de la Culture et il y a rencontré un vif succès.

L'histoire récente de notre ville nous a appris que cette commission était une commission plutôt musclée. Tout en restant dans le feutré de la diplomatie, les opinions y sont tranchées, la parole aiguisée et les mots coupants. Alors si ce projet a enthousiasmé l'ensemble des commissaires au point d'obtenir un vote unanime c'est qu'il le mérite et haut la main. Nous allons donc lui accorder notre soutien avec en plus le plaisir de voir une équipe d'amateurs et il faut entendre ce mot dans son sens noble, relever un défi qu'un professionnel affirmait utopique.

Le groupe UDC votera se crédit.

Ajoutons encore qu'il existe un festival de musique et de cirque appelé « Monniatie ». Il se tient à Monniaz depuis six ou cinq ans. Il semble bien que des jeunes des trois Chêne participent à l'organisation. Il y a peut-être une aide une collaboration une synergie à trouver.

M. Noël : le groupe VI-VE salue également cette initiative et nous espérons que cette organisation sera le gage du départ d'une culture de proximité que nous attendons tous. Nous profitons de remercier le Président de l'Association Thônex-Sud pour son engagement dans ce projet ainsi que le Parlement des jeunes pour son rôle actif, nous saluons également le Conseil administratif qui a trouvé là une opportunité pour organiser une manifestation à Thônex au début de l'été dans une période creuse de l'année ou des gens partent et d'autre restent. Pour conclure j'espère que nous pourrons tous être présent pour soutenir les organisateurs lors de cette manifestation afin que celle-ci devienne la première d'une longue série.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu les projets présentés au Conseil administratif par l'Association des habitants de Thônex Sud et le Parlement des jeunes de la commune de Thônex, concernant l'organisation d'un cinéma en plein air et d'un festival de musique au mois de juillet 2012,
- Attendu qu'il a pu être établi un projet global incluant ces deux manifestations en utilisant un maximum d'infrastructures en commun,
- Vu le budget estimé à CHF 60'000,- pour l'organisation de cette manifestation,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 6 septembre 2011,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'inscrire au budget 2012 de la commune une somme de CHF 60'000,- afin de permettre de financer l'organisation, en juillet 2012, de la manifestation « Thôn'Estival », cinéma en plein air et festival de musique selon le projet présenté par l'Association des habitants de Thônex-Sud et le Parlement des jeunes de la commune de Thônex.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité.*

9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000,- en vue de la création d'un parking souterrain sous le parking actuel de la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-11-18).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, il convient en premier lieu de remercier M. Fortuna qui nous a préparé ce dossier en un temps record avec un exposé des motifs clair avec une synthèse des différentes problématiques.

En date du 14 décembre 2010, le Conseil municipal avait ouvert la porte par le vote de CHF 160'000,- pour l'acquisition de la parcelle qui garantissait une éventuelle sortie sur l'arrière du parking existant. Depuis cette date quelques éléments nouveaux sont intervenus à savoir la suppression complète du stationnement sur l'avenue Tronchet, la modification de l'aire de stationnement devant la salle des fêtes suite au projet d'ilot central dans le cadre de la mise en site propre des transports publics.

Vous avez également donné un signe fort pour le déplacement d'une partie de l'administration communale à la Villa Vincent, ces trois points donnent un signe qu'il faut faire quelque chose pour remédier au stationnement dans ce secteur. Avec ces CHF 30'000,- le Conseil administratif vient vous demander l'aval pour vous présenter un dossier beaucoup plus complet afin de pouvoir le présenter aux commissions des « Bâtiments » et des « Finances ».



La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE :

Grosse intervention (20 millions prévus). Mais surtout : le projet est lourd de conséquences sur l'environnement urbain de Thônex.

En décembre 2010, le Conseil municipal a voté CHF 160'000,- pour l'achat d'une parcelle qui doit permettre d'aménager sur le chemin Etienne-Chennaz la future sortie du parking souterrain qu'il est prévu de construire sous l'actuel parking de la salle des Fêtes.

Aujourd'hui, on nous demande un crédit d'étude pour un parking souterrain bien différent de ce qu'on nous a dit il y a moins d'un an :

En surface, il n'y aura plus de voitures, mais un parc d'agrément, nous saluons l'excellente idée de réaliser en cet endroit un espace vert bienvenu, sachant que 4-5 immeubles de logements sont en cours de construction au chemin Etienne-Chennaz.

En sous-sol, sur trois niveaux, à la place des 171 places annoncées il y a moins d'un an, on en prévoit 416. C'est considérable et il convient d'examiner de près toutes les conséquences d'un garage collectif aussi important.

416 places, c'est presque autant que les 470 places du parking d'échange de Sous-Moulin à ses débuts, espace porté à 920 places récemment.

416 places, c'est aussi beaucoup plus que la soixantaine de places de parking de la salle des Fêtes et des quelques dizaines qui vont disparaître sur l'avenue Tronchet.

Dès lors, quelques questions méritent d'être posées. Quel sera la destination finale du parking projeté ? Est-il judicieux d'installer un ouvrage aussi grand pratiquement au cœur de la ville de Thônex ? Ne va-t-il pas servir «d'aspirateur à voitures» dans un quartier qui est en train de devenir le centre urbain de notre ville ? Ne servira-t-il pas, dans les faits et sans le dire, de parking d'échange pour pendulaires frontaliers (suisses ou français) ou autres résidents de la campagne environnante, lesquels trouveront à proximité des lignes de trams pour les emmener en ville de Genève ?

Le groupe Vivre à Thônex/Les Verts estime que ce crédit d'étude doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et d'un examen en commission. Il s'agira notamment d'étudier diverses variantes, plus petites. Et surtout, d'étudier toutes les conséquences d'un tel ouvrage sur la qualité de vie des habitants du quartier.

Nous demandons le renvoi de cet objet à la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21.

- M. Détruche : le Conseil administratif demande un crédit d'étude afin de pouvoir répondre à toute une série d'interrogations. A ce stade il n'est guère possible de venir devant une commission avec le peu d'éléments en notre possession.



- M. Uehlinger : en complément de ce que vient de dire M. Détruche je rajouterai que ce crédit devrait se traiter en commission des Finances afin d'étudier le financement de cet ouvrage avec des possibilités de partenariat privé/public, dans une deuxième phase, ce projet pourrait passer à la commission d'Urbanisme. Ce crédit permettra de décider du type de parking que l'on entend réaliser ou de voir si l'on préfère rester à la solution existante.

Le Conseil administratif aurait très bien pu prendre ces CHF 30'000,- sur le budget de fonctionnement mais il a préféré passer devant vous afin de voir s'il y avait un intérêt pour ce projet.

M. Forte : Je peux comprendre que lorsque l'on parle de voiture, de parking cela puisse donner de l'urticaire à certains d'entre nous en fonction de leur coloration politique. Le renvoi en commission est parfaitement inutile car à ce stade on ne sait pas de quoi parler et on va passer des heures et des heures pour rien. Cette étude est une vision globale qui nous permettra de nous déterminer avec tous les éléments en mains, c'est la première pierre de l'édifice.

M. Dupraz : Je suis tout à fait favorable à cette vision globale et je précise que la voiture ne me donne pas de l'urticaire. J'estime que la voiture est une machine extraordinaire qui a transformé la vie de gens au 20^{ème} siècle, cependant nous sommes au 21^{ème} siècle et l'excès d'un bien tel que la voiture crée quand même quelques soucis, nous avons d'ailleurs parlé de bouchons en début de séance...

Je répète que nous sommes surpris de constater que ce projet est passé de 171 places à 416 en moins d'une année, ce n'est pas rien et personne nous dit pourquoi, la suppression des places en surface ne justifie pas une telle augmentation. On sait très bien que si l'on vote ce crédit d'étude c'est un projet de 416 places qui nous sera présenté en commission. Il nous faut en premier lieu nous déterminer sur ce que nous voulons.

M. Haldimann : j'aimerais juste attirer l'attention sur le fait que ce crédit d'étude est un outil pour construire le futur et pour bien le construire, notamment avec l'horizon du Plan Directeur 2030 c'est un peu réducteur de projeter la construction d'un parking si proche des zones habitées en ne prenant pas en compte les développements qui sont prévus sur notre commune. Je trouve qu'il est important que le Conseil administratif ait cette vision stratégique globale et regarde au-delà de ces 416 places à l'avenue Tronchet et voir ou un parking serait le plus judicieux, je vous remercie par avance de nous orienter en ce sens.

- M. Uehlinger : il faut rappeler que la salle des fêtes a également besoin d'une structure de parking au vu de sa capacité et le projet de modification de zones que vous venez de voter va encore accroître le besoin dans ce secteur et quand vous constatez que le P+R de la rue de Genève est déjà saturé, la création d'un nouveau parking est justifiée et nécessite une réflexion. 400 places est une proposition que l'on doit discuter et on finira peut-être à 800.....



M. Loutan : je constate que M. Forte ne sait pas s'il veut un parking ou pas donc pour moi c'est la première question à se poser et cela peut se faire en commission de Circulation avec une audition de représentants du Département et du TCS afin de connaître les visions d'avenir.

D'autre part, je vois mal la construction d'un P+R dans une zone qui sera limitée à 30km/h. En principe ce genre d'ouvrage se trouve sur des grands axes. Il faut d'abord connaître le contexte futur global avant de se prononcer sur la construction d'un parking à cet endroit, on doit tenir compte du projet MICA et de l'évolution des transports publics qui y seront liés.

Mme Jaquet : je pense que les anciens Conseillers se souviennent qu'un crédit d'étude de CHF 30'000,- est un crédit préalable car en principe un vrai crédit d'étude se monte à environ 10% du prix de la construction ce qui voudrait dire à peu près CHF 1'500'000,- pour ce parking.

La construction d'un parking au centre de la commune est une nécessité ne serait-ce que par la présence d'une salle des fêtes telle que la nôtre où il suffit de voir le nombre de voitures dans le quartier lors des spectacles du TAS. On ne peut pas faire parquer ces personnes aux extrémités de la commune. Il faut aussi relever que pas tous les habitants du quartier bénéficient d'une place de parc.

– M. Uehlinger : on ne va pas faire parquer les gens se rendant à la salle des fêtes aux Communaux d'Ambilly car il est connu que la plupart des personnes cherchent des places dans un rayon de 100 mètres.

M. Knörr : pour prospecter au-delà et pour savoir si l'on veut ou pas un parking il faut faire une petite étude donc je pense que l'on peut voter sereinement ces CHF 30'000,-.

M. Loutan : si la réalisation de cet objet doit être approfondie cela veut dire qu'il y aura l'objet en question, si M. Uehlinger dit qu'il faudra se rendre à pied depuis les Communaux à la salle des fêtes cela veut dire qu'il n'y aura pas des transports publics, là je ne comprends plus.... Je veux d'abord que l'on discute sur le fond de la nécessité d'un tel parking et non sur la façon de le réaliser, et ceci ne nous coûtera pas CHF 30'000,-.

M. de Sainte-Marie : le parti socialiste est favorable à ce crédit d'étude pour la construction de ce parking car il paraît évident qu'il convient de trouver une solution au vu des projets futurs dans ce quartier et la présence de la salle des fêtes. Il est nécessaire d'étudier le type de parking que l'on entend réaliser en proposant plusieurs alternatives, en ayant plus d'options que ce projet de 416 places et tenant compte notamment des futurs transports publics qui vont desservir le centre de la commune.



M. Forte : j'aimerais juste proposer à mes collègues de relire le projet de délibération et les invites dont le point 4 mentionne expressément la non-réalisation du projet, car le Conseil administratif prévoit de faire une étude et revenir vers nous avec des conclusions, on ne nous met pas le couteau sous la gorge. Je voudrais également rappeler à M. Loutan que l'audition de spécialistes tels qu'ingénieurs, etc.... ne se fait pas gratuitement et qu'il est nécessaire d'avoir un crédit d'étude pour cela.

Aux votes :

- *La proposition du groupe VI-VE pour le renvoi en commission de la Circulation est refusée par 14 voix « contre », 5 voix « pour » et 3 abstentions.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 16 voix « pour » et 6 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Tous les observateurs dans le périmètre salle des fêtes/école Marcelly-Tronchet sont conscients que, malgré la promotion de la mobilité douce, les places de parking à disposition existent en nombre insuffisant. Viendra se rajouter à cette pénurie la suppression des places de stationnement sur la voie publique le long de l'avenue Tronchet afin de permettre aux bus TPG d'évoluer en site propre.

Le groupe PLR salue l'initiative du Conseil administratif et votera le crédit d'étude de CHF 30'000,-.

Nous souhaitons que l'étude règle les problématiques suivantes :

- parking pour les deux-roues et motos
- caméras de surveillance
- places pas trop petites afin de faciliter le stationnement et d'éviter des dégâts à des véhicules de tiers
- parking de délestage pendant les travaux

La question du mode de financement est à traiter parallèlement à l'établissement de l'étude afin de pouvoir intégrer d'éventuels partenaires à un stade avancé du projet.

Le groupe PLR se réjouit pouvoir accompagner l'étude.

M. Roth : je veux juste rappeler qu'actuellement se parquent déjà sur le parking existant les enseignants de l'école Marcelly et le personnel de la crèche, les personnes âgées qui se rendent à l'auberge communale et qui ne peuvent pas s'y rendre à pied. Il arrive donc, fréquemment, qu'à midi déjà les places ne suffisent plus. Il faut se projeter sur un horizon de 20 à 25 ans.



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Comme présenté ce soir, et détaillé dans la documentation, c'est sans objection et sans crainte que nous allons voter ce crédit. L'énoncé des motifs est clair. Il ne s'agit pas comme pour un des sujets précédant de réinventer la roue sous la pression d'une autorité « supérieure et bienveillante » mais d'un aménagement futur destiné au bien-être des Thônésiens, à l'amélioration de leur qualité de vie.

Aux éventuels esprits chagrins qui redouteraient un « aspirateur à voiture » nous répondrons que justement, c'est la fonction première d'un parking aspirer les voitures et le plus possible. Les transports publics ne vont pas partout. Pour convaincre les automobilistes de transférer une partie de leurs déplacements sur les bus ou le tram, il faut bien leur proposer une alternative et leur permettre de stationner leur véhicule.

La population augmentant, il y aura toujours plus de véhicules privés, avec ou sans énergie fossile. Supprimer des places de parking en pensant avoir un impact sur la pollution est irréaliste. Si vous supprimez des cases deux roues, vous n'aurez pas moins de motos mais vous générerez grandement les stationnements des vélos électriques et l'envie d'en acheter un.

Le groupe UDC votera favorablement cette demande de crédit.

M. Haldimann : je suis tout de même surpris d'entendre que l'on parle d'un seul parking dans un horizon de 20 à 25 ans et c'est là que le bât blesse, car l'on ne pourra pas se contenter de 416 places dans un quart de siècle. Il aurait été plus agréable de venir avec un projet d'avenir global et ensuite de lancer les projets les uns après les autres, il s'agit d'un principe de prévisions dans le temps.

M. Knörr : les parkings on en a parlé lorsque l'on a rehaussé le P+R Sous-Moulin, on en parle pour la nouvelle gare du CEVA à Chêne-Bourg et pour le projet MICA. Certains en parlent pour les réaliser d'autres pour les réduire....

M. Dupraz : actuellement le parking de la salle des fêtes c'est une soixantaine de places, nous allons supprimer 32 places sur l'avenue Tronchet et encore quelques-unes devant l'auberge, soit environ 100 places qu'il est logique de remplacer. 170 nouvelles places pour en remplacer 100 ne me pose pas de problème par contre en mettre plus de 400 est autre chose et c'est ça qui me chiffonne.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- En date du 14 décembre 2010 le Conseil Municipal a voté un crédit de CHF 160'000,- pour l'acquisition de la parcelle 6399, feuille 22 du cadastre de la commune de Thônex. Cet investissement avait pour but de pouvoir préserver / assurer la liaison entre un parking à créer en sous-sol sur l'emplacement du parking actuel de la salle des fêtes,



- Attendu que L'enjeu de ce parking est de répondre aux besoins futurs qui se présentent comme suit :
 - suppression prochaine du stationnement le long de l'Avenue Tronchet en relation avec la mise en site propre du bus.
 - modification de l'aire de stationnement devant la salle des fêtes en fonction du réaménagement de tout le parvis.
 - nouveau bâtiment pour l'administration communale sur la parcelle Vincent.
 - quartier Etienne-Chennaz.
- La réalisation de cet objet doit encore être approfondie, en particulier le mode de financement sous l'aspect du partenariat public/privé, toutefois en parallèle avec le développement de ce projet il convient de s'atteler à la coordination entre le parking à proprement dit et les espaces connexes en particulier le parvis de la salle des fêtes,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 30'000,- en vue de la création d'un parking souterrain sous le parking actuel de la salle des fêtes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 30'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 15 voix « pour », 1 voix « contre » et 5 abstentions soit à la majorité.*

10. Projets de délibération.

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



11. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Démocrate-Chrétien intitulée : « Pour la création d'un règlement unifié en matière de subventions octroyées par le Conseil municipal ». Discussion. Vote.
(MM-11-03).

M. Philippe Calame, signataire pour le groupe PDC, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Notre Conseil, principalement par le biais de la commission Sociale et de la commission de la Culture, octroie chaque année des subventions aux associations sociales, humanitaires et culturelles.

Actuellement, seule la commission Sociale est pourvue d'un règlement définissant les conditions et les documents nécessaires à remettre par les associations demanderesse afin d'obtenir une subvention. Sans rentrer dans les détails de ce règlement, il y est notamment demandé de transmettre les derniers états financiers ainsi que le rapport de gestion de l'année précédente.

Afin d'harmoniser la pratique entre les diverses commissions et de permettre aux associations de préparer de manière exhaustive leur demande de subvention, il serait donc opportun que le Conseil administratif propose au Conseil municipal, pour approbation, un règlement unifié.

Ce règlement ne s'appliquerait qu'aux subventions allouées par les commissions et par le Conseil municipal.

Cette proposition vise à une standardisation des demandes de subventions, qui est nécessaire afin de garantir des attributions financières dans la transparence indispensable à la bonne gestion des deniers publics.

Nous sommes persuadés que la présente motion retiendra l'attention de notre Conseil et vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de lui réserver un bon accueil.

Motion :

Pour la création d'un règlement unifié en matière de subventions octroyées par le Conseil municipal

Le Conseil municipal de Thônex

Considérant

- l'absence de règlement unifié en matière d'octroi de subventions par le Conseil municipal; le besoin de transparence en matière de subvention;
- le principe d'égalité de traitement.

Invite

Le Conseil administratif à élaborer un projet de règlement unifié pour les subventions du ressort du Conseil municipal et de le faire approuver lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

La discussion est ouverte :



M. Haldimann : le groupe VI-VE soutient chaleureusement le projet qui est présenté, il a en effet tout notre appui. Pour ne pas remonter dans l'histoire car je ne la connais pas mais lors des séances qui se sont déroulées lors de la présente législature il y a eu trois cas des figures qui sont apparus coup sur coup et qui sont pour le moins surprenants.

Vous aurez remarqué, j'en fais mystère, que je me suis abstenu de me rendre à la dernière commission de la Culture car Mme Anouchka Chenevard-Sommaruga est ma compagne et je ne voulais en aucun cas pouvoir prêter la critique à une quelconque confusion d'intérêts mais force est de constater qu'en l'occurrence je suis inquiet car la proposition qui nous est faite régule l'arrivée de la base documentaire au Conseil administratif et dans le cas particulier du Théâtrechamp vous avez reçu l'ensemble des documents en date du 29 janvier 2011.

Avec la motion qui nous est proposée la commission de la Culture sera certaine d'avoir les pièces nécessaires pour traiter une demande de subvention qui vous a été adressée le 30 juin dernier.

Nous soutenons donc ce projet mais nous sommes tout de même inquiets qu'elle soit suivie d'effets en aval c'est-à-dire que la gestion de ces informations soit effective et les documents transmis par le Conseil administratif en charge à la commission Culture afin que celle-ci puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Je termine mon intervention en rappelant que nous avons également eu le cas de la subvention versée à l'association « Graine de Baobab » pour l'installation de panneaux solaires dans les écoles au Burkina Faso à titre de transfert des sommes économisées par les écoles de Thônex. Ce projet est excellent mais nous n'avons vu aucun budget et nous ne connaissons rien de cette association.

Il me restait un troisième point à évoquer mais il m'a échappé ! Donc nous soutenons le projet déposé par le PDC mais nous demandons que les documents nous soient bien transmis par le Conseil administratif.

- M. Decrey : la commission de la Culture va être convoquée le 12 octobre et chaque commissaire recevra les comptes qui ont été demandés et il y aura débat. Malheureusement, votre compagne a décliné notre invitation étant retenue par d'autres obligations. Je me suis permis de lui dire que le comptable pouvait venir pour donner des explications sur les comptes et, à ce jour, je n'ai pas de réponse sur cette proposition.

M. Haldimann : Les comptes étant en votre possession depuis le 29 janvier il est dommage qu'ils n'aient pas été transmis en temps voulu à la commission ce qui aurait évité la convocation d'une commission extraordinaire pour traiter cette demande.



M. Castelli, Président : au-delà des cas particuliers j'aimerais bien que l'on n'oublie pas le but premier de cette motion.

Mme Gomes Dias Aguigah fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste :

Le groupe socialiste votera favorablement la motion du groupe démocrate-chrétien.

Premièrement, les principes de transparence mais aussi d'égalité de traitement nous sont importants. Un règlement unifié valable pour toutes les demandes des associations permettra de concrétiser ces principes.

Deuxièmement, les commissions ne devraient pas être prises de court par certaines demandes sans une documentation envoyée aux commissaires au préalable ou du moins dûment justifiée en cours d'une séance de commission.

Cette motion pour la création d'un règlement unifié tombe donc à pic et nous espérons que les autres groupes voteront également en faveur du texte du groupe démocrate-chrétien.

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Cette motion est la bonne surprise du début de législature. Sa qualité, son origine nous surprend. Créer un règlement contenant les conditions requises pour obtenir une subvention est une bonne initiative. Ce règlement nous permettrait d'officialiser des règles déjà plus au moins adoptées en commission Sociale et nous fournirait une base solide pour répondre aux nombreuses sollicitations dites culturelles. Bref une excellente motion.

Alors pourquoi donc, ses auteurs se sont-ils fourvoyés dans la mauvaise direction ?

En Suisse, à tous les niveaux du droit, Confédération, Canton, Commune, nous connaissons la séparation des pouvoirs. L'exécutif exécute, le législatif légifère. Confier la rédaction du règlement au Conseil Administratif même si, lors du vote final, le Conseil municipal garde la main, est selon nous une erreur.

Nous ne mettons pas en doute les capacités du Conseil administratif et encore moins son sens de l'équité. Cependant, force est de constater qu'au Conseil administratif toutes les sensibilités ne sont pas représentées et cela même si après l'analyse des dernières votations-élections, nous constatons qu'opportuniste, le clocher, à la limite de l'effondrement, penche de plus en plus à gauche. En confiant la rédaction au Conseil administratif, nous risquons une fois le travail rendu de voir, toute une partie de l'échiquier politique ne pas s'y reconnaître et le rejeter en bloc ? Il nous paraît plus judicieux de confier sa rédaction à une commission au sein de laquelle l'ensemble des partis sont représentés.

Nous demandons donc aux auteurs de la motion s'ils n'envisageraient pas de la retirer afin de la présenter, ultérieurement, en proposant son renvoi en commission. La commission des Finances nous paraîtrait un bon choix. Cette commission est déjà en charge du règlement du Conseil municipal et a l'habitude de brasser nos deniers.

- M. Uehlinger : le renvoi en commission des Finances ne semble pas la bonne solution mais nous nous engageons à préparer un projet qui sera soumis et débattu dans cette commission.



M. Binder : le groupe PLR qui se bat pour une gestion rigoureuse et prudente des deniers publics soutiendra la motion du PDC avec un regret et une demande d'amendement. Le regret est de ne pas avoir eu d'idée nouvelle et l'amendement propose qu'en dessous d'un certain montant les demandes de subventions ne soit pas soumises au même formalisme.

- M. Uehlinger : Nous tiendrons compte de cette remarque dans le projet qui sera présenté à la commission des Finances.

M. Forte : en ce qui concerne le Théâtrechamp le Conseil administratif ne nous a pas fourni les comptes car on travaillait selon l'ancienne méthode, soit que le Théâtrechamp nous a présenté un extrait de budget et cela n'a pas satisfait les membres de la commission, votre groupe y compris. Le grief qui a été fait au Conseil administratif est donc totalement caduc.

Suite à la discussion de ce soir je propose l'amendement suivant :

Le Conseil municipal invite :

1. *Le Conseil administratif à élaborer un projet de règlement unifié pour les subventions du ressort du Conseil municipal.*
2. *De saisir la commission des Finances du projet.*
3. *De présenter au Conseil municipal le résultat des travaux de la commission des Finances.*

M. Dupraz, du groupe VI-VE, fait la déclaration suivante :

Nous saluons la volonté de transparence affichée par le groupe Démocrate-Chrétien.

Il y a différentes manières, pour la commune, d'aider des activités culturelles.

Autre démonstration : durant cinq ans, nous avons accordé CHF 180'000,- à la société Jokka pour organiser à grands frais (frais à la charge de la commune) des spectacles à la salle des Fêtes. Ce n'était pas une association mais une entreprise privée; ce n'était pas une subvention, mais un mandat à caractère culturel.

A côté de ces chiffres, les subventions accordées aux deux seules associations culturelles citées dans le budget communal (2011), TOC et à ThéâtreCirqule, respectivement CHF 12'000,- et CHF 8'000,- par an, sont tout simplement ridicules. Elles le sont d'autant plus que ces associations tirent le diable par la queue avec des salaires qui n'atteignent parfois même pas le revenu minimal d'assistance !

Mais il est vrai que ces deux associations, malgré leur excellent travail, sont régulièrement critiquées, avec une virulence et des arguments qui n'ont le plus souvent rien à voir avec leur activité culturelle, ou bien simplement parce qu'elles osent afficher des attitudes ou des opinions qui ne sont pas « politiquement correctes ».

C'est pourquoi, en matière culturelle, il serait souhaitable qu'on en revienne d'abord à des critères véritablement culturels, ensuite à une évaluation financière. Et enfin que l'on laisse de côté toute autre considération.



M. Knörr : Le groupe UDC votera la motion comme présentée avec l'amendement proposé

Au vote :

– *La motion et les amendements sont acceptés à l'unanimité.*

12. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey, Maire : le 1^{er} novembre la commission de la Circulation sera remplacée par une commission MICA (commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly).

13. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 10 mai 2011 :

13.1. de M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, concernant l'augmentation de la violence, de l'insécurité et des incivilités sur le domaine communal.

En premier lieu, il convient d'indiquer que pas moins de deux lettres à Madame le chef de la police ont été nécessaires pour obtenir certaines statistiques. Par ailleurs, seuls les chiffres des années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 nous ont été remis et qui sont les suivants :

Infractions	2006	2007	2008	2009	2010
Affaires et accidents de circulation	348	415	339	294	374
Atteintes aux biens	561	471	436	556	689
Atteinte aux personnes	54	56	89	107	104
Incivilités	288	354	361	404	358
Social et secours	154	164	216	205	193
Tranquillité et sécurité publiques	124	139	130	150	186
Autres infractions	94	107	168	157	154
Contrôle et recherche de personnes	419	433	398	652	493
Total	2042	2139	2137	2525	2551
% des infractions commises au niveau du Canton	2 %	2,1 %	2 %	2.2 %	2 %
Taux pour 1000 habitants	154.36	161.42	159.54	187.4	187.4

Ces statistiques sont extraites du Journal des évènements de la Police qui recense aussi bien les interventions (appels au 117) que les plaintes qui sont déposées dans les postes de quartier.



Il s'agit de données brutes, qui se limitent pour certains cas aux premiers constats opérés lors de l'intervention. Certains de ces événements ont un suivi judiciaire, d'autres restent une simple inscription dans la main courante.

- M. Dupraz : je remercie M. Détruche pour sa persévérance auprès des autorités cantonales pour obtenir ces renseignements, ces chiffres sont intéressants pour tout le monde et nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet dans le cadre de la commission Sécurité.

13.2. Déposée par les groupes VI-VE, MCG, UDC et le parti Socialiste, concernant la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

M. Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué, sur ce point il n'y aura pas, ce soir, de réponse écrite de la part du Conseil administratif mais juste la déclaration suivante :

Suite au recours déposé par un sapeur-pompier, la cause est actuellement pendante par-devant les tribunaux. Dans l'attente d'une décision sur la procédure, le Conseil administratif entend préserver la sérénité de la procédure judiciaire.

En tout état, le Conseil administratif tient à rappeler que la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex est composée de volontaires qui s'engagent et se donnent à la société, mettant leur vie en péril pour garantir la sécurité de leurs concitoyens.

Les interventions de la Compagnie nécessitent un engagement sans faille des sapeurs-pompiers qui interviennent en équipe, mettant leur propre vie dans les mains de leurs co-équipiers en qui ils doivent pouvoir avoir une confiance totale.

La sécurité et même la survie des personnes en danger lors des interventions imposent une sérénité absolue au sein de la Compagnie et des équipes soudées.

Dans le cadre de son fonctionnement opérationnel, la Compagnie est placée sous le commandement de son État-major, lequel est conduit par le Commandant de la Compagnie.

Le Conseil administratif répondra en détail à la question du 28 juin 2011 à l'issue de la procédure judiciaire afin de préserver la sérénité des débats, dans l'attente d'une décision de justice.

- M. Dupraz : certaines questions posées trouvent justification dans votre déclaration mais je ne vois pas pourquoi les aspects financiers de cette question écrite ne donnent pas lieu à une réponse du Conseil administratif
- M. Uehlinger : la réponse est simple, le recours de la commune contient tous ces éléments et pour maintenir la séparation des pouvoirs il est de bon ton de répondre à toutes ces questions en fin de procédure



M. Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 28 juin 2011 :

13.3. de M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC, concernant la publication « Thônex-Info »

« Thônex-Info » est un bulletin destiné à la population dans lequel le Conseil administratif informe de l'avancement des dossiers dans les différents dicastères. En ce qui concerne l'article mentionné dans cette question écrite, le Conseil administratif n'entend pas prendre de mesures particulières quant aux rédactions des futurs « Thônex-Info » et n'envisage également pas de faire un rectificatif étant donné que les propos qui ont été cités sont un résumé d'une déclaration faite dans les communications du Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 15 février 2011, séance qui, rappelons-le, est publique et de laquelle on peut prendre connaissance du procès-verbal sur le site de la Commune.

- M. Knörr : je remercie M. Decrey pour sa réponse, j'en suis satisfait mais avec un arrière-goût de mécontentement, certes ces propos ont été tenus au Conseil municipal lors d'une séance publique mais dans le cadre du « Thônex-Info » je ne sais pas s'il s'agit là d'une information car dans cet article tout est tourné dans une seule direction et les propos sont très politiques, cela dit j'en resterai là pour la réponse à cette question écrite.

M. Castelli, Président : il n'y a pas de nouvelles questions écrites déposées ce soir.

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Commission des Finances

M. Roth : je rappelle qu'il y aura deux séances de pré-budget les 6 et 13 octobre 2011 à 16h. et chaque parti doit désigner un représentant pour participer à ces séances.

14.2. M. Knörr pose les questions suivantes :

14.2.1. Insécurité

Le groupe UDC a reçu un courrier de M Riotton, domicilié à la rue de Genève, qui nous fait part de plusieurs agressions, vols dont lui et sa famille ont été victimes. Cette lettre allant dans le sens d'une mise en place de caméras de vidéosurveillance nous reviendrons sur ce sujet en commission de Sécurité

14.2.2. Chemin Chantemerle

Nous avons, il y a peu, vendu un petit bout de parcelle à un propriétaire dans ce chemin et il y a maintenant une immense propriété qui est en train de se construire sur ce terrain. Cette construction se fait-elle grâce aux quelques m² que nous lui avons vendus ?



- M. Détruche : non, ce n'est pas l'octroi de cette surface qui a fait augmenter les droits à bâtir de cette parcelle.

14.2.3. Parcelles polluées à la route d'Ambilly

Pourrons-nous avoir des nouvelles sur ces parcelles en commission ?

- M. Uehlinger : nous n'avons pas le rapport définitif, des forages ont été effectués mais il doit encore y en avoir, je ferai cependant une information lors de la commission du 3 novembre prochain.

14.2.4. Immeubles av. Adrien-Jeandin

Il y a un passage couvert entre ces immeubles qui mène à l'école et qui est normalement fermé à la circulation avec une barrière, cette barrière n'ayant pas de cadenas elle est souvent ouverte. Ne devrait-on pas trouver une solution avec le concierge, les APM ou notre société de sécurité privée pour que cette barrière soit fermée afin d'éviter que des véhicules genre motos et scooters empruntent ce passage ?

- M. Decrey : Nous allons nous en occuper.

14.2.5. Jumelage

Je n'ai malheureusement pas pu participer à la fête du jumelage mais j'ai vu les photos et j'aimerais savoir où se trouve la vache que nous avons offerte à la commune de Graveson, est-elle déjà là-bas ?

- M. Decrey : elle va bientôt rejoindre Graveson.

14.3. M. Dupraz pose les questions suivantes :

14.3.1. Avenue de Thônex

A 100 mètres d'ici il y a un panneau limitant la vitesse à 40km/h ce dernier a été sprayé et on ne voit plus la limitation.

- M. Decrey : Nous l'avons déjà signalé.

14.3.2. Administration communale

Serait-il possible d'organiser une visite de l'administration communale afin que l'on puisse faire connaissance avec les personnes, notamment les responsables de services, qui travaillent pour notre commune ?

- M. Decrey : on peut y réfléchir mais si vous voulez rencontrer le personnel il faudra le faire la journée pendant les heures d'ouverture.



- M. Uehlinger : faire le tour en une journée est quasiment impossible étant donné le nombre de bâtiments concernés. Il faut en rediscuter avec les chefs de groupes et préciser votre demande.

M. Dupraz : je propose que le Bureau discute de cette proposition.

M. Forte : je soutiens l'initiative de M. Dupraz mais je constate juste que vous avez manqué la journée « portes ouvertes » de la compagnie des sapeurs-pompiers. Quant à l'horaire vous avez été une des premières personnes à vous plaindre quand j'ai voulu convoquer une sous-commission sociale à 16h. en disant que les personnes étaient à leur travail cette heure.

M. Dupraz : pour répondre à mon collègue je vous signale que j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer les sapeurs-pompiers et de discuter avec certains d'entre eux et c'est extrêmement intéressant.

M. Knörr : pour ma part j'ai rencontré bon nombre de membres du personnel de la mairie lors de la soirée des aînés et cela permet de faire leur connaissance dans un autre contexte.

M. Loutan : ces procès personnels « Ah t'étais pas là, moi j'y étais... » Si je dois faire tous les comptes où le PDC n'était pas présent cela n'apporterait rien à ce Conseil. Parlons de sujets intéressants car nous avons tous nos motifs pour nous rendre ou pas à certaines manifestations.

14.4. Courrier aux Conseillers municipaux

Mme Gomes Dias Aguigah : j'aimerais savoir pourquoi les courriers que je reçois en mairie sont systématiquement ouverts ?

- M. Decrey : tous les courriers qui arrivent en mairie, y compris ceux du Conseil administratif, sont ouverts par le Secrétaire général. Si vous désirez recevoir du courrier non ouvert il faut vous le faire adresser à votre adresse privée.

M. Knörr : je comprends que cela puisse choquer Mme Gomes Dias mais c'est une pratique dans l'administration ce n'est pas de l'inquisition mais une question d'efficacité voire de sécurité.



Il arrive, parfois, que des factures ou des objets importants soient adressés à des Présidents de commissions. Il peut donc y avoir des mélanges et je sais que dans la majorité des communes le courrier est ouvert par le secrétaire général ou ses adjoints.

*

La séance est levée à 22h.30.

*

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex